

Metz, le 30 mars 2020

## Protection maternelle infantile

### Cinq puéricultrices écoutantes répondent via le standard téléphonique du Samu

*Depuis le début de la crise sanitaire du coronavirus, le standard téléphonique du SAMU est saturé d'appels essentiellement liés au Covid 19. Afin de libérer les lignes téléphoniques, la Protection Maternelle Infantile (PMI), service du Département de la Moselle, prend désormais en charge du lundi au vendredi, les appels relatifs aux préoccupations des parents de jeunes enfants et des femmes enceintes.*

Chef de file de l'action sociale de proximité, le Département place l'accompagnement des enfants et des familles au cœur de ses politiques de solidarité. C'est pourquoi, la PMI a mis en place cette initiative. Les appels du 15 sont ainsi basculés vers un numéro unique en PMI derrière lequel une cellule de **cinq puéricultrices écoutantes procède à l'accueil téléphonique**. En renfort des professionnels du SAMU, ces spécialistes santé de la petite enfance assurent une écoute active et procurent des renseignements concrets sur les inquiétudes des parents de jeunes enfants sur la vaccination notamment, ou sur celles des femmes enceintes vis-à-vis de l'évolution de leur grossesse. En fonction de la demande, **elles apportent une réponse de premier niveau** lorsque c'est possible ou **réorientent la demande vers les PMI des territoires afin qu'un professionnel rappelle la famille et apporte une réponse adaptée et de proximité**.

Ce dispositif est actuellement opérationnel du **lundi au vendredi de 8h30 à 17h**. Il pourrait être amené à évoluer en fonction du volume des appels à traiter.

#### La Protection Maternelle Infantile en période de crise sanitaire

La PMI assure principalement des missions d'accompagnement dans le suivi de la grossesse et des enfants de **moins de 6 ans**, dans le choix des modes d'accueil du jeune enfant et dans l'exercice du rôle parental.

La plupart des agents travaillant à distance, les visites de prévention et de suivi sont actuellement remplacées par des entretiens téléphoniques (suivi classique ou sortie de maternité).

Les consultations de puéricultrices ou les visites à domicile sont effectuées, dans le respect des consignes de sécurité en vigueur, et uniquement en cas de vulnérabilité aigüe, dépistée suite à l'entretien téléphonique.

Des séances de vaccinations pour les nourrissons continuent à être organisées.

**Depuis le début de l'année, 774 femmes enceintes et 6507 enfants ont bénéficié du soutien et des conseils la PMI.**

La PMI est aussi joignable directement à ce numéro : -> **03 87 37 59 59**